



TEXTE ADOPTE n° 594
« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

28 juin 2006

RESOLUTION

*créant une **commission d'enquête**
relative à l'influence des **mouvements à caractère sectaire**
et aux conséquences de leurs pratiques
sur la santé physique et mentale des **mineurs**.*

*L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la
teneur suit :*

Voir les numéros : 3107 et 3179.

Article unique

En application des articles 140 et suivants du Règlement, est créée une commission d'enquête de trente membres relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 juin 2006.

Le Président,
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ

Texte adopté n° 594 – Résolution créant une commission d'enquête relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs.